



Problème Congés et paye

Par **annem**, le **05/12/2013** à **14:43**

Bonjour,

voilà je suis en période d'essai de cdi.

L'hotel pour lequel je travaille a fermé 10 jours pour congés. Ma patronne m'a dit que meme si je n'avais pas cumulé de congés payés elle me les payeraient et du coup j'en aurais moins l'année pro.

Hier je vois ma paye et je découvre qu'elle n'a pas tenu parole. Pour se justifier elle me dit qu'elle n'a pas le droit de me les payer que j'aurai du moi meme faire la demande par courrier et qu'après elle est libre d'accepter ou pas. Bien évidemment j'apprends tout cela trop tard. Du coup, je n'ai pas demandé à ce que l'hotel ferme, j'ai reçu un courrier officiel comme quoi l'hotel fermait pour congés payés et au final je n'ai rien...

Ma patronne m'a-t-elle dit vrai sur le fait qu'elle ne peut pas me les payer en anticipé sauf demande officielle de ma part ? At-elle le droit de ne pas me payer les congés alors que la décision de fermeture de l'hotel vient d'elle ?

J'en profite pour vous demander si elle a le droit de m'interdire de prendre des congés sur une période très grande (de mars à octobre)

Merci par avance de me venir en aide

Par **P.M.**, le **05/12/2013** à **15:27**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas comme elle voulait le faire vous forcer à prendre des congés payés par anticipation même en cas de fermeture de l'établissement, en revanche, si vous étiez indemnisé avant l'embauche par Pôle Emploi et qu'il vous reste des droits, vous auriez pu avoir une aide de l'organisme...

Par ailleurs, l'employeur doit vous permettre de prendre des congés payés, dans la limite de vos droits acquis 4 semaines de congés payés entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines, avec votre accord...

Par **annem**, le **05/12/2013** à **15:36**

bonjour je vous remercie pour votre réponse, ma patronne ne m'a pas forcé elle proposait de me payer par anticipation les congés payés pour fermeture de l'hotel et m'a finalement dit qu'elle n'avait pas le droit de le faire. Je voulais savoir si c'était vrai ou c'était juste une excuse

pour ne pas me donner plu d'argent

Par **P.M.**, le **05/12/2013** à **16:31**

Il semble quand même qu'elle voulait le faire :

[citation]Ma patronne m'a dit que meme si je n'avais pas cumulé de congés payés elle me les payeraient et du coup j'en aurait moin l'année pro.[/citation]

Mais je vous ai déjà répondu qu'elle ne pouvait pas le faire sans votre accord et de toute façon, les congés payés que vous prendriez maintenant vous manqueraient l'année prochaine et elle peut se contenter de fermer l'entreprise sans vous demander votre accord pour vous payer ce congé, même s'il aurait mieux valu que vous en soyez informé au moment de l'embauche...